



## Convocation du conseil municipal

**Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du  
mardi 16 septembre 2025 à 19 h 30, en salle du conseil  
municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Ligne de Trésorerie
2/ Décision modificative n°1
3/ Plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune
4/ Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie
5/ Rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.
6/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
7/ Compte-rendu des adjoints et délégués
8/ Infos diverses
9/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le mercredi 10 septembre 2025

Le maire,

Stéphane ANTUNES



## Listes des délibérations

### Conseil municipal du mardi 16 septembre 2025

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
DE_2025_19	Ligne de trésorerie	APPROUVÉE
DE_2025_20	Décision modificative n°1	APPROUVÉE
DE_2025_21	Plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune	APPROUVÉE
DE_2025_22	Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie	APPROUVÉE
DE_2025_23	Rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.	APPROUVÉE



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Date convocation : 10/09/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

---

**DE\_2025\_19**

**Ligne de trésorerie**

Afin de financer les projets communaux 2025 (travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle, éclairage public, travaux de sécurité et de voirie), la commune doit ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Champs-sur-Yonne. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Trois organismes bancaires ont été sollicités et deux ont répondu à :

Une comparaison des offres a été effectuée :

	Caisse d'épargne	Banque Populaire
Taux d'intérêt	<b>€ster*</b>	<b>Euribor* 3 mois</b>
Marge de l'établissement bancaire	1,50%	0,50%
Intérêt	Trimestriel	Trimestriel
Commission d'engagement	0.10% (après négociation)	0,10%
Frais de dossier	0	0
Commission de mouvement	0	0
Commission de non utilisation	0,0750%	0

Simulation taux		
Septembre		
Taux + marge	$1.92 + 1.50 = 3.42\%$	$2.07 + 0.50 = 2.57\%$
Intérêt	montant débloqué*taux avec marge*(exact/360)	

**\*NB : €ster et Euribor sont des appellations pour des taux d'intérêt. La Caisse d'épargne ne propose que le taux €ster et la Banque Populaire que le taux Euribor.**

Il est proposé la délibération suivante :

Au vu du tableau d'analyse des offres proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'OUVRI**R une ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet :** financement des besoins de trésorerie

**Montant de la ligne de trésorerie :** 500 000€

**Taux :** Euribor 3 mois

**Marge :** 0.50 %

**Montant des frais de dossier :** 0€

**Commission de mouvement :** 0€

**Commission de non-utilisation :** 0€

**Périodicité :** trimestrielle (Exact/360)

**Durée maximum :** 12 mois

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.
- **D'AUTORISER** le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.
- **D'INSCRIRE** pour les années 2025/2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

**Voix :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,

Le maire,



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Date convocation : 10/09/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

---

**DE\_2025\_20**

**Décision modificative n°1**

1. Dépenses liées à la MSP

Les services de la Trésorerie nous ont annoncé que les dépenses liées à la MSP ne sont pas éligibles au FCTVA **pendant la construction du bâtiment.**

Une procédure dérogatoire est possible : la Livraison A Soi-Même (LASM).

Désormais les dépenses liées à la MSP sont assujetties à la TVA jusqu'à la réception définitive du chantier. Une déclaration mensuelle est dès lors effectuée, ce qui nous permet d'avoir un apport en trésorerie.

A la fin du chantier, nous constaterons la LASM :

- dans un premier temps, un remboursement de la totalité de la TVA collectée sera effectué ;
- dans un deuxième temps, une déclaration FCTVA sera réalisée.  
 (Pour rappel, une déclaration FCTVA se base sur le CFU voté N-1, la commune touchera ce fonds de compensation à N+1 : si dernier paiement en 2026, la LASM sera constatée en 2026 donc le remboursement aura lieu en 2027 après le vote du CFU).

Il est nécessaire d'annuler l'ensemble des mandats réalisés depuis le début du projet et de réémettre les mandats avec la TVA.

Certains de ces mandats portaient sur des exercices antérieurs. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative.

## 2. Ajustement de crédits

Suite à l'ouverture de la ligne de trésorerie, il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts pour le paiement des frais d'intérêts.

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**Vu** le budget principal 2025 de la commune,

**Considérant** la procédure LASM,

**Considérant** la nécessité d'annuler des mandats sur des exercices antérieurs,

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, des inscriptions et modifications budgétaires suivantes :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	400 000.00 €	
R-773 : Mandats annulés sur exercices antérieurs		400 000.00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	-5 000.00 €	
D-6615 : Intérêts à payer sur crédit de trésorerie	5 000.00 €	
<b>Total</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		400 000.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	400 000.00 €	
<b>Total</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>



**Voix :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,

Le maire,



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 16**  
**Date convocation : 10/09/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

---

**DE\_2025\_21**

**Plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune**

Le 8 octobre 2024, le conseil municipal a délibéré sur le plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune.

Des organismes subventionneurs ont été sollicités : l'Agence Nationale du Sport (ANS) a indiqué que les travaux de mise en accessibilité du complexe sportif et de loisirs n'étaient pas éligibles à une subvention de sa part.

De ce fait, les services de la Préfecture nous ont demandé de réactualiser le plan de financement et d'ajuster les montants demandés.

Monsieur le maire propose de solliciter la DETR/DSIL au titre de l'accessibilité pour la mise en accessibilité des ERP communaux comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT :**

<b>Dépenses</b>	
Montant des travaux	32 802.00€
<b>Recettes</b>	
DETR/DSIL (60%)	19 681.20€
Fonds propres	13 121.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** :

- **d'approuver** le plan de financement proposé
- **de solliciter** le soutien financier de la DETR/DSIL
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents y afférant
- **d'inscrire** ces dépenses et ces recettes au budget.

**Voix :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 16**  
**Date convocation : 10/09/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

---

**DE\_2025\_22**

**Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie**

Lors de sa séance du 8 avril 2025, le conseil municipal a délibéré sur le plan de financement de travaux de sécurité et de voirie sur la commune.

Le concours financier de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au titre du Fonds de soutien aux communes pour les projets communaux a été sollicité. Lors de la séance du conseil communautaire du 26 juin 2025, une subvention de 30 000€ dans le cadre des Fonds de soutien aux communes a été octroyée à la commune de Champs-sur-Yonne pour les travaux de voirie et d'aménagement de sécurité.

Afin que ce Fonds de soutien aux projets communaux puisse être versé à la commune, la préfecture exige que la commune l'accepte par délibération.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'accepter la subvention de 30 000€ de la Communauté de l'Auxerrois et de délibérer de manière concordante à la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2025.

**Vu** la délibération de la commune de Champs-sur-Yonne DE\_2025\_09 sur le plan de financement Travaux sécurité et voirie ;

**Vu** la délibération de la Communauté de l'Auxerrois n°2025-135 Travaux de voirie et d'aménagement de sécurité Commune de Champs-sur-Yonne - Attribution d'une aide dans le cadre du Fonds de soutien des projets communaux ;

**Considérant** la demande de la préfecture que la commune de Champs-sur-Yonne accepte la subvention de 30 000€ afin que le Fonds de soutien des projets communaux puisse être versé ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité D'ACCEPTER** la subvention de 30 000€ de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre des Fonds de soutien aux communes octroyée à la commune de Champs-sur-Yonne pour les travaux de voirie et de d'aménagement de sécurité lors de sa séance en conseil communautaire le 26 juin 2025.

**Voix :**

- POUR : 16
- CONTRE : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)
- ABSTENTION : 1 (Bernard PRIOUX)

Le secrétaire de séance,

Le maire,



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 16**  
**Date convocation : 10/09/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

---

**DE\_2025\_23**

**Rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'évaluer le transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois au 1er janvier 2025.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement a été évalué à 2 114 864.94€.

Sur la partie investissement, aucun coût de renouvellement n'a été pris en compte, considérant que la ville d'Auxerre livre un bâtiment entièrement réhabilité.

Le coût total du transfert d'élève à 2 114 864.94€

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le conseil municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

De plus, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **rend un avis FAVORABLE à la majorité des suffrages exprimés**, sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

### Voix :

- POUR : 5 = Stéphane ANTUNES, Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES), Fabien GUEREAU, Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU) et Karine ROBERT
- CONTRE : 3 = Bernard MAIMBOURG, Jean-Pierre NAUDIN et Pascal LABOURIER
- ABSTENTIONS : 11

Le secrétaire de séance,

Le maire,